



Déduction de frais sur dépôt de garantie

Par **jamy_old**, le **10/12/2007** à **20:19**

J'ai rendu mon appart il y a un mois, je viens de recevoir mon chèque de caution dont ont été déduits de nombreux frais : dernier relevé d'eau, frais d'ordures ménagères sur les 5 ans où j'ai occupé le logement, et surtout la régularisation des révisions de loyers sur 2 ans. je n'avais jamais eu connaissance de ces frais avant.

Mon propriétaire a-t-il le droit :

De déduire des frais (autre que travaux) du dépôt de garantie?

De me réclamer des frais aussi anciens?

En cas de désaccord , à qui dois-je m'adresser légalement?

Merci de votre réponse